

RAMO FSE
Résumé à l'intention des citoyens

Le programme opérationnel FSE 2014-2020 au titre de l'objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi » pour la région « Ile de La Réunion » en France a été approuvé par décision de la Commission Européenne le 12 décembre 2014. Est allouée à La Réunion une dotation financière globale de 516 843 939 € au titre de la catégorie de région moins développées.

Le Comité de suivi du 30 avril 2015 a validé les critères de sélection des opérations, permettant la mise en ligne des fiches action et des appels à projets qui lui sont liées ainsi que l'instruction des premières opérations. L'examen des opérations par le Comité Local de Suivi (CLS), suivi de leur programmation par l'Autorité de gestion, a débuté le 2 juillet 2015. La programmation des opérations s'est poursuivie jusqu'au 16 décembre 2015. Le rapport annuel de mise en œuvre (RAMO) 2016 donne les informations clés sur la réalisation programme. Il répond aux exigences de forme et de contenu définies par le règlement d'exécution (UE) 2015/207 de la Commission du 20 janvier 2015.

Rappel de la structure du PO FSE 2014-2020

Le PO FSE est organisé en 4 axes prioritaires qui mobilisent 3 objectifs thématiques de la stratégie UE 2020.

Axes prioritaires	Priorités d'investissements	Objectifs spécifiques	Montants FSE (M€)
Axe 1 : favoriser le développement d'une société de la connaissance compétitive et innovante	OT 10 FSE c, i FSE c,iii	OS 1.1 : Prévenir les sorties prématurées du système scolaire OS 1.2 : Augmenter les compétences de la population la plus éloignée du marché de l'emploi pour en favoriser l'employabilité	162.294
Axe 2 : Soutenir l'accès à l'emploi par le développement des compétences et de la mobilité	OT 8 FSE a,i FSE a,ii FSE a, iii FSE a, v	OS 2.1 : Augmenter le nombre de personnes mises en parcours vers l'emploi , y compris les départs en mobilité OS 2.2 : Augmenter le nombre de jeunes mis en parcours vers l'emploi OS 2.3 : Augmenter et pérenniser les créations d'entreprises dans un objectif de création d'emplois. OS 3.3 : Augmenter les compétences des actifs dans un objectif de maintien en emploi	237.637
Axe 3 : Favoriser l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté en renforçant la formation et l'accompagnement des publics	OT 9 FSE b i	OS 3.1 : Accroître le nombre de personnes inscrites dans un processus d'insertion.	100.786
Axe 4 : Assistance technique			16.127
Total ...			516.844

Point sur les réalisations financières au 31/12/2015

Axe prioritaire	Financement total prévu	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Montant FSE des opérations sélectionnées pour un soutien	Nombre d'opérations sélectionnées	Dépenses totales éligibles supportées et payées par les bénéficiaires et certifiées à la Commission
1	202 867 500,00	80%	3 171 774,96	1,56%	3 171 774,96	2 537 419,79	10	-
2	297 046 250,00	69%	4 608 842,53	1,55%	3 853 342,86	3 162 219,05	12	-
3	125 982 500,00	80%	2 856 902,67	2,27%	2 856 902,67	2 285 523,46	9	-
4	18 972 870,00		-	0,00%	-	-	-	-
Total	644 869 120,00		10 637 520,16	1,65%	9 882 020,49	7 985 162,30	31	-

Etat d'avancement par axe prioritaire

Sont présentés ci-dessous uniquement les axes et objectifs spécifiques (OS) pour lesquels des opérations ont été programmées en 2015.

Axe prioritaire 1 : Favoriser le développement d'une société de la connaissance, compétitive et innovante.

L'axe prioritaire n°1 « Favoriser le développement d'une société de la connaissance, compétitive et innovante » contribue à l'OT 10 et aux priorités d'investissement 10,i et 10,iii.

Avec le concours d'Union européenne, le territoire cherche dans cet axe à :

- Augmenter le nombre de jeunes maintenus dans le circuit scolaire par des interventions préventives dans le réinvestissement dans les apprentissages ou dans une voie préprofessionnelle et l'acquisition du socle commun des connaissances et des compétences, dont les compétences civiques.
- Obtenir une population active plus qualifiée et à l'employabilité améliorée.
- Dans ce cadre, les interventions du FSE répondent à deux objectifs spécifiques :
- Prévenir les sorties prématurées du système scolaire (OS 1.1)
- Augmenter les compétences de la population la plus éloignée du marché de l'emploi pour en favoriser l'employabilité (OS 1.2)

La programmation enregistrée au 31/12/15 ne concerne que 2 types d'intervention parmi les 13 catégories répertoriées. Elle participe à la priorité d'investissement 10,iii.

Ont été programmées sur cet axe 10 opérations relatives aux actions des mesures 1-06 – Soutenir les formations initiales aux métiers agricoles et de la mer (6 opérations), 1-07 – Développer l'ingénierie et les missions d'analyse dans une logique d'offre de formation tout au long de la vie (1 opération), 1-11 – Plan anglais (3 opérations).

Des programmations complémentaires importantes au titre de 2015 restent à venir. Un complément de 23 opérations pour un montant FSE de 39 M€ est identifié.

Axe prioritaire 2 : Soutenir l'accès à l'emploi par le développement des compétences et de la mobilité.

L'axe prioritaire n°2 « Soutenir l'accès à l'emploi par le développement des compétences et de la mobilité » contribue à l'OT 8 et aux priorités d'investissement 8,i et 8,ii, 8,iii et 8,v.

Avec le concours d'Union européenne, le territoire cherche dans cet axe à :

- Augmenter le nombre de personnes mises en parcours vers l'emploi par l'accroissement des compétences dans les domaines d'activité porteurs et les actions d'insertion dans une optique d'intégration directe dans un emploi ou d'un accès à une formation.
- Augmenter le nombre de départs en mobilité formative ou d'emploi.
- Augmenter les recrutements de jeunes en contrat d'apprentissage sur des secteurs adaptés au contexte économique local.
- Augmenter le nombre de jeunes repérés par les services de suivi et d'appui et bénéficiant d'un accompagnement renforcé.
- Créer de nouveaux employeurs et de nouveaux emplois en renforçant la dynamique entrepreneuriale par l'appui à la création de nouvelles entreprises, de nouvelles formes d'entrepreneuriat et en favorisant la consolidation, la reprise, et la transmission des entreprises existantes.
- Améliorer la compétitivité des actifs en facilitant le maintien en emploi par l'apport d'une formation tout au long de la vie.

Dans le cadre de l'axe 2, les interventions soutenues par le FSE viseront ainsi quatre objectifs spécifiques :

- Augmenter le nombre de personnes mises en parcours vers l'emploi, y compris les départs en mobilité (OS 2.1)
- Augmenter le nombre de jeunes mis en parcours vers l'emploi (OS 2.2)
- Augmenter et pérenniser les créations d'entreprises dans un objectif de création d'emplois (OS 2.3)
- Augmenter les compétences des actifs dans un objectif de maintien en emploi (OS 2.4)

La programmation enregistrée au 31/12/15 ne concerne que 3 types d'intervention parmi les 15 catégories répertoriées. Elle participe aux priorités d'investissement 8,iii et 8,v.

Ont été programmées sur cet axe 12 opérations relatives aux actions des mesure 2-13 – *Soutenir et accompagner la création, la reprise et le développement d'activités et le développement de l'entrepreneuriat de l'économie sociale et solidaire* (9 opérations), 2-14 – *Soutenir la GPEC et anticiper les mutations économiques* (1 opération), 2-15 – *Soutenir la formation des actifs* (2 opérations).

Des programmations complémentaires importantes au titre de 2015 restent à venir. Un complément de 15 opérations pour un montant FSE de 28 M€ est identifié.

Axe prioritaire 3 : Favoriser l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté en renforçant la formation et l'accompagnement des publics.

L'axe prioritaire n°3 « Favoriser l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté en renforçant la formation et l'accompagnement des publics » contribue à l'OT 9 et à la priorité d'investissement 9,i.

Avec le concours d'Union européenne, le territoire cherche dans cet axe à augmenter le nombre de personnes mobilisées dans un parcours d'insertion.

Dans le cadre de l'axe 3, les interventions soutenues par le FSE viseront l'objectif spécifique suivant : Accroître le nombre de personnes inscrites dans un processus d'insertion (OS 3.1).

La programmation enregistrée au 31/12/15 ne concerne que 4 types d'intervention parmi les 12 catégories répertoriées. Elle participe à la priorité d'investissement 8,i. Ont été programmées sur cet axe 9 opérations relatives aux actions des mesure 3-06 – *PLIE* (3 opérations), 3-08 – *Accompagnement de public en grandes difficultés* (1 opération), 3-10 – *Egalité entre les femmes et les hommes, conciliation de la vie professionnelle et privée et insertion des femmes éloignées de l'emploi* (4 opérations), 3-12 – *Favoriser la mixité et l'égalité des sexes et lutter contre toute forme de discrimination* (1 opération).

Des programmations complémentaires importantes au titre de 2015 restent à venir. Un complément de 7 opérations pour un montant FSE de 49 M€ est identifié.